



HANGEST INFOS

n°52- Avril 2025

☎ : 03.22.51.12.37

✉ : mairie-d-hangest-sur-somme@wanadoo.fr

Site :

<https://www.hangestsur-somme.fr>

Horaires du secrétariat :

Lundi	15h à 18h
Mardi	15h à 18h
Jeudi	15h à 18h
Vendredi	9h à 12h
Samedi	9h30 à 11h30 (en semaine impaire)

Permanences :

Maire et Adjoints
Mardi de 17 h 30 à 18 h 30
ou sur rendez-vous

Horaires de
l'agence postale :

Lundi	14h15 à 17h45
Mardi	14h15 à 17h45
Jeudi	14h15 à 17h45
Vendredi	9h00 à 12h30
Samedi	9h30 à 11h30 (en semaine paire)

ASSOCIATION LA SOURCE DES MOULINS D'HANGEST-SUR-SOMME : La prochaine permanence de l'association aura lieu le samedi 03 mai 2025 de 10h30 à 11h30

COMMERCE : La boutique située au 7a rue des Vignes « Pour l'Occasion » ouvrira à partir du 29 avril 2025 un service de dépôt/retrait de colis via PickUP aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 16h à 19h et le samedi de 10h à 13h.

Un food-truck proposant des hamburgers à base de produits frais et locaux s'installera le jeudi sur la place dès le début du mois de mai.

PROJET EOLIEN : Le projet de création d'un parc éolien, initié en 2015 est toujours en cours. Début avril, un courrier a été adressé à M. le Préfet par les trois communes concernées afin de lui rappeler l'intérêt que représente ce projet.

AGENCE POSTALE COMMUNALE ET SECRETARIAT DE MAIRIE : L'agence postale sera fermée du 19 au 20 mai inclus et du 29 au 31 mai inclus. Le secrétariat de mairie sera fermé du 19 mai 2025 au 09 juin 2025 inclus.

LOTS DE BOIS : Des lots de bois à 5€/stère (suite à une taille non esthétique) sont à faire entre le passage à niveau et la fin d'Hangest, route de Condé. Contactez M. Descamps au 06 22 26 36 44.

BRUITS DE VOISINAGE : Selon l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005,

Article 11 : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses,

perceuses (liste non exhaustive) peuvent être effectués :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Article 12 : Les propriétaires et détenteurs, même provisoires, d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter que les bruits ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Ces bruits provenant d'une personne, d'un animal ou d'une installation peuvent être sanctionnés d'une amende de 450 €.

LES CHEMINS RURAUX : Vous trouverez au verso un dépliant sur la conservation et protection des chemins ruraux.

OPERATION HAUTS DE FRANCE PROPRE MARS 2025 : L'opération n'a pas remporté un très grand succès.

Seuls 4 personnes avec 3 enfants pour le nettoyage du village. Seuls 3 personnes et 1 enfant pour le nettoyage rue d'chés Intailles

Bien cordialement. Gérald BEC, Maire

De quoi parle-t-on ?

Le chemins ruraux sont les chemins

- Appartenant à la commune
- Affectés à l'usage public

- Non classés comme voies communales

Ils appartiennent au domaine privé de la commune



Des corridors de biodiversité, patrimoines à préserver et à transmettre aux générations futures

Les chemins ruraux embellissent les paysages

Ils permettent aussi la pratique d'activités sportives et les usages professionnels

Ils limitent le ruissellement de l'eau et luttent ainsi contre l'érosion du sol

Ils sont des espaces privilégiés pour la faune et la flore (auxiliaires de culture, pollinisateurs, avifaune, mammifères, etc.)



Chemins ruraux des Hauts de France, association pour la conservation et la protection des chemins ruraux

Face aux multiples atteintes portées aux chemins ruraux (dégradation, annexion, etc.), les chasseurs et les randonneurs ont réagi :

2004 Création de l'association « Chemins de Picardie »

2016 Fusion des régions et l'association devient « Chemins Nord Pas de Calais-Picardie »

2022 Évolution en « Chemins ruraux des Hauts de France »

Comment agir pour les chemins ruraux ? Nos missions...

Prestation de recensement

- Inventaires complets
- Informations juridiques, techniques et réglementaires
- Réunions d'informations auprès des élus



Accompagnement

- Partenariat avec les structures locales
- Réfèrent administratif et technique pour les subventions de la Région Hauts de France (plantations, bornage...)
- Informations : page facebook, lettre d'information, site internet

Rapprochez-vous de l'association pour plus d'informations !

